



HAL
open science

Note croisée sur Mathieu Grégoire, "Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes (de 1919 à nos jours)" et Olivier Pilmis, "L'intermittence au travail. Une sociologie des marchés de la pigo et de l'art dramatique"

Jérémy Sinigaglia

► **To cite this version:**

Jérémy Sinigaglia. Note croisée sur Mathieu Grégoire, "Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes (de 1919 à nos jours)" et Olivier Pilmis, "L'intermittence au travail. Une sociologie des marchés de la pigo et de l'art dramatique". 2015, pp.105-108. 10.4000/travailemploi.6447. hal-03465882

HAL Id: hal-03465882

<https://hal.science/hal-03465882v1>

Submitted on 18 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Travail et Emploi

139 | juillet-septembre 2014

Evaluation des politiques actives du marché du travail

Notes de lecture

Mathieu Grégoire, *Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes (de 1919 à nos jours)* et Olivier Pilmis, *L'intermittence au travail. Une sociologie des marchés de la pige et de l'art dramatique*

Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2013 et Paris, Économica, coll. « Études sociologiques », 2013

JÉRÉMY SINIGAGLIA

p. 105-108

<https://doi.org/10.4000/travailemploi.6447>

Référence(s) :

Mathieu Grégoire, *Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes (de 1919 à nos jours)*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2013, 182 p.

Olivier Pilmis, *L'intermittence au travail. Une sociologie des marchés de la pige et de l'art dramatique*, Paris, Économica, coll. « Études sociologiques », 2013, 193 p.

Texte intégral

- ¹ Si la précarité de l'emploi n'est pas, comme on l'entend souvent, une spécificité absolue de la période contemporaine mais bien une caractéristique essentielle du salariat depuis son origine¹, elle n'en est pas moins une situation subie par un nombre croissant de travailleurs et une dimension fondamentale de la nouvelle question sociale². Dans certains secteurs d'activité, la précarité est même le mode dominant du rapport au travail et à l'emploi. C'est le cas en particulier du secteur des spectacles et de



Mathieu Grégoire, *Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes (de 1919 à nos jours)* et Olivier Pilmis, *L'intermittent... celui de la presse*, sur lesquels portent deux ouvrages (issus de travaux de thèse de doctorat) parus presque simultanément. Le premier, écrit par Mathieu Grégoire, maître de conférences en sociologie à l'université d'Amiens, propose un retour historique sur l'emploi intermittent dans le secteur du spectacle. Le second, rédigé par Olivier Pilmis, chargé de recherche du CNRS au Centre de sociologie des organisations, analyse le fonctionnement des marchés de la pige et de l'art dramatique aujourd'hui. Si les deux ouvrages sont assez différents, tant par la délimitation de la population et de la période considérées que par le cadrage théorique adopté, leur mise en perspective permet de cerner les multiples enjeux d'un questionnement sur l'intermittence et, plus largement, sur l'incertitude dans les mondes du travail.

- 2 « La précarité de l'emploi doit-elle nécessairement signifier une condition socio-économique dégradée ? » C'est à cette question qu'entend répondre Mathieu Grégoire. Pour ce faire, l'auteur propose de reconstituer « l'histoire de la lutte des artistes du spectacle pour "vivre de leur métier" » (p. 13). Si l'emploi des artistes apparaît « par nature » précaire, du fait de la discontinuité de l'activité elle-même, les intermittents, et surtout leurs syndicats, n'ont eu de cesse de chercher des moyens pour s'émanciper de cette précarité. L'auteur distingue alors trois périodes historiques, qui correspondent à trois types de revendications syndicales : la maîtrise corporatiste du marché du travail (1919-1936), la promotion du plein-emploi (1936-1979) et la socialisation du salaire (depuis 1979).
- 3 Dans la première phase de leur lutte, les syndicats du spectacle tentent de résoudre la question de l'insécurité économique et sociale liée à l'activité artistique en promouvant « une maîtrise syndicale ou professionnelle du marché et des solidarités corporatistes » (p. 21). En l'absence d'un État régulateur du marché du travail, quasi inexistant à cette époque, les travailleurs essaient d'imposer leurs propres règles. Le premier conflit du spectacle, en 1919, mené notamment par la Confédération générale du travail (CGT), vise à imposer l'exclusivité syndicale sur l'embauche, comme principe de solidarité entre les travailleurs. La stratégie syndicale consiste à « s'autocontraindre » (s'engager à jouer uniquement dans les lieux qui ne recrutent que des syndiqués et qui respectent les conditions minimales d'emploi et de rémunération) pour contraindre les employeurs. Dans l'esprit des organisations syndicales, l'objectif n'est pas de constituer un marché fermé, en restreignant l'accès aux emplois à un petit nombre de vrais professionnels, mais bien de conserver un marché le plus ouvert possible tout en maintenant, si besoin par la contrainte, un « front uni » des travailleurs. Mais l'efficacité de ces stratégies reste limitée car les données essentielles du problème (« l'état du marché du travail, la quantité de travail demandée et le manque de débouchés », p. 59) sont considérées comme indépassables.
- 4 À partir de 1936, la quête de l'émancipation passe pleinement par l'intégration dans le salariat. Cette lutte pour « vivre de leur métier » s'appuie, comme dans les autres secteurs d'activité, sur les trois piliers qui soutiennent la course au « plein-emploi » : la mise en place de normes nationales et obligatoires de régulation du marché du travail, la structuration des employeurs permettant le développement de conventions collectives, et surtout la reconnaissance de tout travail comme un emploi. Le changement de perspective est important car la fragmentation du marché du travail qui était considérée jusque-là comme inévitable est désormais pensée comme dépassable *via* une stabilisation de l'emploi, notamment grâce à un soutien actif de l'État à la production artistique dans le cadre de la politique culturelle. L'emploi dans le spectacle va ainsi se structurer sur le modèle de l'emploi salarié, tant au niveau de la définition juridique du rapport salarial que de la protection sociale : développement des conventions collectives, rattachement au régime général de la Sécurité sociale et à une caisse de retraite, affirmation de la présomption de salariat (1969). Cet horizon d'émancipation par l'emploi bute cependant sur une contradiction importante : en raison du travail non déclaré, de la rémunération « au chapeau », des pratiques de quête, *etc.*, le travail dans le spectacle « déborde de l'emploi de toute part » (p. 96).
- 5 À partir de la fin des années 1970, le nouvel horizon d'émancipation repose sur la socialisation du salaire et donc sur « une déconnexion avancée du travail, de l'emploi et

des ressources salariales » (pp. 109-110). Pourtant, le régime d'indemnisation du chômage des intermittents – les annexes VIII et X de l'Unedic³, créées respectivement en 1964 et 1967 – n'est pas le résultat d'une revendication syndicale mais plutôt le produit de la volonté du gouvernement Pompidou de rendre obligatoire pour tous le régime Unedic d'indemnisation du chômage. Le régime des intermittents prend sa forme actuelle tardivement, en superposant d'abord l'aide publique et le complément conventionnel de l'assurance-chômage (1979), puis en donnant la priorité au régime d'indemnisation (1984). Ainsi, sans que ni les syndicats ni les organisations d'employeurs n'aient pleinement conscience des enjeux politiques de ce mode de financement, la socialisation du salaire progresse.

6 Celle-ci est néanmoins rapidement contestée (le CNPF⁴, ancêtre du Medef⁵, demande la prise en charge du coût du régime par l'État dès 1986), et les syndicats, CGT⁶ en tête, font progressivement du maintien des intermittents dans la solidarité interprofessionnelle la revendication principale. L'émergence des coordinations, et notamment en 2003 celle des Intermittents et précaires d'Île-de-France, va accentuer la défense de ce régime d'indemnisation qu'elles proposent d'assumer et de revendiquer de plus en plus comme une source de revenus déconnectée du travail : il apparaît comme le moyen pour les intermittents de « concilier une sécurisation matérielle de l'existence avec le maintien, voire le renforcement, de leur autonomie salariale » (pp. 136-137). C'est en cela que ce statut constitue, pour ces acteurs, un modèle à étendre aux autres secteurs dans un contexte de généralisation de la précarité.

7 Cette approche historique, dont l'intérêt est évident et qui fait toute la force de la démonstration de Mathieu Grégoire, présente néanmoins deux limites (qui peuvent tenir en partie au choix de faire reposer l'essentiel de l'analyse sur une seule source d'archives, en l'occurrence celles de la CGT). D'abord, elle tend à négliger les continuités, pas seulement les survivances mais aussi les articulations, les reformulations, les traductions qui traversent ce siècle de revendications. Ensuite et surtout, elle ne rend pas toujours suffisamment compte de l'hétérogénéité des justifications politiques du conflit et des luttes internes qui interviennent dans la définition des fins et des moyens légitimes de l'action collective. De ce point de vue, la notion d'« horizon d'émancipation » n'apparaît pas pleinement satisfaisante puisqu'elle contribue à faire comme s'il existait, pour chaque époque, des revendications distinctes, connues de tous et faisant une relative unanimité⁷. Cette réserve mise à part, qui n'invalide en rien la démarche puisqu'elle dépasse le cadre de la démonstration, l'enquête menée par Mathieu Grégoire est importante car, en montrant la transformation des revendications syndicales, elle remet en cause l'idée d'une contemporanéité de (la lutte contre) la précarité des artistes. C'est en cela qu'elle rejoint l'ouvrage d'Olivier Pilmis.

8 Ce second auteur entend en effet analyser l'organisation de marchés où règne l'intermittence de l'emploi. À partir du cas des comédiens intermittents et des journalistes pigistes, il cherche à comprendre l'organisation des carrières « en régime d'incertitude » et plus précisément à saisir la manière dont les individus tentent de la contrôler, de la réduire et de produire de la stabilité et de la prévisibilité. L'ouvrage est construit en six chapitres qui abordent progressivement les différentes dimensions de ces marchés de l'intermittence.

9 Dans le premier chapitre, l'auteur analyse les discours antagoniques (indigènes et savants) sur les formes de mobilisation de la main-d'œuvre observables dans les mondes du journalisme et de l'art dramatique, et en particulier sur la forte précarisation de l'emploi dans ces deux secteurs au cours des dernières décennies. Il identifie plus précisément deux registres. Le premier, tenu notamment par les syndicats (comme le Syndicat national des journalistes) et d'autres collectifs professionnels, consiste en une dénonciation de la précarité de l'emploi, de l'affaiblissement des protections sociales, et des effets de ces transformations sur les produits du travail. Le second renverse l'argumentation et entend célébrer l'émergence d'un salariat nouveau, valorisant alors le travail discontinu comme vecteur de l'épanouissement personnel. L'absence de routine, un salarié libéré du lien permanent à un employeur ainsi qu'une flexibilité

positivement assimilée à de l'autonomie et à la réappropriation du travail, de son contenu et de sa finalité, fondent l'intermittence comme « nouveau modèle social ». On retrouve ici le discours des collectifs professionnels et militants comme Profession pigiste ou la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France.

10 L'auteur entreprend ensuite la description des métiers de pigiste et de comédien. Il rappelle tout d'abord que si pigistes et comédiens n'exercent pas leur activité dans le cadre d'organisations (bureaucratiques), ils n'en sont pas moins soumis à des règles et à des impératifs qui structurent et cadrent leur action ; il faut donc en rendre compte. Les mondes de l'art dramatique et de la pige reposent sur de petits collectifs de travail, des « micro-organisations » (souvent sous statut associatif), au détriment, surtout dans le domaine du spectacle, de structures permanentes ou pérennes. Mais l'extériorité par rapport aux organisations du secteur ne signifie pas que les salariés soient dégagés des contraintes qui en émanent : l'activité des pigistes, par exemple, est très fortement déterminée par « la cyclicité de la production journalistique », supposant des « livraisons régulières, pour des dates fixes et fixées à l'avance » (p. 59). Puis l'auteur s'interroge sur les « propriétés des échanges » (p. 64) que suscitent ces marchés. Il note que « si ces marchés constituent formellement des marchés du travail », ils se rapprochent par certains aspects des marchés de produits. La frontière est d'autant plus floue lorsque les travailleurs agissent comme entrepreneurs en créant leur propre emploi (*via* la fondation d'une compagnie dans le domaine du théâtre, ou le « placement de sujet » dans le journalisme).

11 Néanmoins, si les deux groupes professionnels sont soumis à la même règle de « présomption de salariat », les marchés de l'art dramatique et de la pige manifestent d'importantes différences structurelles. Le troisième chapitre propose ainsi d'étudier « l'univers juridique » qui les équipe. Dans le secteur des arts du spectacle, la revendication syndicale d'une assimilation au salariat est ancienne mais n'aboutit qu'au début des années 1970, au prix d'un relâchement du critère de subordination juridique, comme l'a également rappelé Mathieu Grégoire. La reconnaissance des pigistes comme salariés a une histoire plus récente et plus heurtée, qui met en évidence la segmentation de ce marché. D'abord exclus du salariat, dont relèvent les journalistes non-pigistes, ils l'intègrent de façon partielle en devenant bénéficiaires, même s'ils restent « indépendants », de la Sécurité sociale en 1963. Ils ne seront assimilés aux journalistes professionnels, et donc au salariat, qu'en 1974, également au prix d'un assouplissement du critère de subordination juridique. Mais l'intégration au salariat des deux groupes se fait de manière différente et renvoie à des principes opposés de segmentation du marché. Pour les pigistes, l'assimilation au salariat est tardive mais pour ainsi dire totale : les pigistes deviennent des journalistes et des salariés comme les autres, sans discrimination mais sans protection sociale spécifique. À l'inverse, les intermittents du spectacle sont intégrés en tant que salariés particuliers (différents des permanents), dotés pour cette raison d'une protection sociale qui s'écarte des règles communes.

12 Olivier Pilmis remet ensuite en cause l'idée selon laquelle la forme du marché déterminerait la nature et la forme des échanges entre les individus. Ces derniers sont d'abord marqués par une « incertitude qualitative » rendant difficiles les appariements optimaux, ce qui explique l'existence de relations nombreuses et ponctuelles (tant entre salariés qu'entre salariés et employeurs). À mesure que grandit la confiance, qui va de pair avec l'insertion des individus dans les réseaux professionnels, certaines relations d'échange tendent à se stabiliser et à constituer des collectifs de travail plus ou moins pérennes (les « quasi-troupes » et les « quasi-rédactions ») au point de s'encastrent dans les relations sociales en devenant progressivement des liens personnels qui renforcent d'autant la relation de travail. Le chapitre suivant prolonge cette réflexion sur la distribution de l'activité en posant la question du lien entre les régimes d'emploi (d'un côté, un enchaînement d'employeurs en nombre relativement limité ; de l'autre, des relations éphémères avec de multiples employeurs) et la « situation marchande » des travailleurs, mesurée par le niveau de revenus, l'accès à la protection sociale et le maintien dans la carrière. L'auteur met d'abord en évidence l'existence et l'importance d'employeurs jouant le rôle de « principal partenaire » (p. 129), assurant au salarié, sur

la durée, un volume substantiel de travail, de nombreux contrats et des rémunérations conséquentes. Ces employeurs principaux contribuent de ce fait à réduire l'incertitude qui caractérise les carrières dans l'intermittence.

13 Si l'analyse des divers mécanismes qui organisent ces marchés (sélections, appariements, échanges, *etc.*) est tout à fait convaincante, on peut néanmoins regretter la relative absence de prise en compte des propriétés sociales des acteurs. L'auteur insiste, à juste titre, sur l'inégalité des biens (dans le prolongement de l'« économie de la qualité » et des « singularités » de Lucien Karpik) produits et mis en circulation sur le marché, mais en dit peu sur l'inégalité des « producteurs » eux-mêmes ; de même, il traite assez longuement et finement des effets en termes de segmentation du marché, dont il questionne la consistance, mais sans s'interroger sur les caractéristiques sociales des acteurs qui occupent un segment ou l'autre de ce marché. Or, comment expliquer la plus ou moins grande capacité ou probabilité des individus à s'insérer dans les bons réseaux professionnels et à réaliser des appariements optimaux ? La métaphore du « marché » pourrait laisser l'impression que ces derniers se font de manière naturelle (comme le disent deux interviewés cités p. 150 : « naturellement », par « la chance »), suivant des mécanismes d'essais/erreurs où finissent par se cristalliser les relations les plus efficaces. Mais la probabilité pour que deux individus se rencontrent et s'accordent pour travailler ensemble dépend très fortement de leurs propriétés sociales, de genre, de classe sociale ou d'âge par exemple, qui font à la fois qu'on a plus ou moins de chances de se rencontrer et, le cas échéant, plus ou moins de chances de bien s'entendre, *etc.* Il nous semble que cette dimension aurait pu être davantage intégrée à la réflexion et aurait permis de donner plus de corps à l'analyse en termes de marchés.

14 Le dernier chapitre revient sur les questions de temporalités de l'activité dont l'auteur a rappelé, en introduction, qu'elles structuraient en grande partie les carrières. L'intermittence, au sens de l'alternance de temps d'emploi et de temps hors emploi, pose en effet le problème de l'instabilité des revenus. En ce sens, « l'accès à des revenus de substitution paraît jouer un rôle déterminant » (p. 157). Contrairement à Mathieu Grégoire qui en fait une lecture politique, Olivier Pilmis traite cette question sous un angle plus pratique : le rôle de l'assurance-chômage apparaît ainsi central dans l'organisation de la carrière (et dans l'affirmation de la professionnalité) des comédiens intermittents, qui en maîtrisent d'ailleurs parfaitement le fonctionnement ; ce n'est pas du tout le cas des pigistes, qui connaissent généralement mal leurs droits à l'indemnisation (visant notamment, selon les dispositions de l'annexe I dont ils relèvent, à compenser la « volatilité des salaires »). De plus, le chômage lui-même est un temps flou dans l'activité intermittente dans la mesure où – et c'est davantage le cas des pigistes – les travailleurs sont conduits à se comporter comme des entrepreneurs en étant à l'initiative de l'échange (et donc à produire du travail en amont d'un éventuel contrat).

15 L'ouvrage de Mathieu Grégoire et celui d'Olivier Pilmis, dont on a montré les apports respectifs, se révèlent au final assez complémentaires. Bien que très différents sur de nombreux points (cadre théorique, démarche, méthode, terrains), ils apportent tous les deux des éléments de réponse à cette interrogation au cœur de la nouvelle question sociale : la précarité est-elle une fatalité ? Si leurs analyses conduisent plutôt à répondre par la négative, au sens où la précarité de l'emploi est une forme sociale historiquement située et que différents acteurs sont porteurs de revendications proposant d'autres manières d'organiser le travail et la protection sociale dans ces secteurs d'activité (et au-delà), on peine encore à percevoir de quelles manières, en pratique, la tendance actuelle pourrait éventuellement s'inverser et dans quelle mesure il est possible, aujourd'hui, d'échapper collectivement à cette précarité.

Notes

1 Beau A.-S. (2004), *Un siècle d'emplois précaires : patron-ne-s et salarié-e-s dans le grand commerce (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Payot.

3 Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

4 Conseil national du patronat français.

5 Mouvement des entreprises de France.

6 Confédération générale du travail.

7 Or l'hétérogénéité des justifications politiques est manifeste, au moins dans la période contemporaine ; je me permets de renvoyer sur ce point à mon ouvrage : Sinigaglia J. (2012), *Artistes, intermittents, précaires en lutte. Retour sur une mobilisation paradoxale, 2003-2006*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Salariat et transformations sociales ».

Pour citer cet article

Référence papier

Jérémy Sinigaglia, « Mathieu Grégoire, *Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes (de 1919 à nos jours)* et Olivier Pilmis, *L'intermittence au travail. Une sociologie des marchés de la pigo et de l'art dramatique* », *Travail et Emploi*, 139 | 2014, 105-108.

Référence électronique

Jérémy Sinigaglia, « Mathieu Grégoire, *Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes (de 1919 à nos jours)* et Olivier Pilmis, *L'intermittence au travail. Une sociologie des marchés de la pigo et de l'art dramatique* », *Travail et Emploi* [En ligne], 139 | juillet-septembre 2014, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 18 juin 2024. URL :

<http://journals.openedition.org/travailemloi/6447> ; DOI :

<https://doi.org/10.4000/travailemloi.6447>

Auteur

Jérémy Sinigaglia

Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (Sage, CNRS UMR 7363), université de Strasbourg.

Droits d'auteur



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.